

Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick  
MRC d'Arthabaska  
Province de Québec

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RÉMI-DE-TINGWICK, SIÈGE CE 18 JUILLET 2024 À 20 h 07, À LA SALLE MUNICIPALE SITUÉE AU 1465, RUE PRINCIPALE SAINT-RÉMI-DE-TINGWICK SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR MARIO NOLIN, MAIRE.**

Sont présents à cette séance :

Sont présents à cette séance :

Monsieur Alain Groleau	conseiller numéro	1
Madame Marie-Josée Roulx	conseillère numéro	2
Monsieur Marco Couture	conseiller numéro	3
Madame Brigitte Nadeau	conseillère numéro	5
Monsieur Pierre Lenoir	conseiller numéro	6

Est absente : Monsieur Pierre Auger conseiller numéro 4

Formant le quorum sous la présidence de monsieur Mario Nolin, maire.

Madame Julie Paris, directrice générale et greffière-trésorière, assiste à titre de greffière de la séance.

La séance est ouverte à 20 07 par monsieur Mario Nolin, maire.

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance extraordinaire ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adjudication de contrat pour la réfection partielle d'une partie du rang Hince;
4. Période de questions ;
5. Levée de la séance.

#### **Certificat de signification**

*Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la greffière-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.*

2024-07-389

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Marie-Josée Roulx appuyé par monsieur Alain Groleau et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2024-07-390

#### **ADJUDICATION DE CONTRAT POUR LA RÉFECTION PARTIELLE D'UNE PARTIE DU RANG HINCE**

**CONSIDÉRANT QU'UN** appel d'offres a été mis en ligne par le site SEAO;

**CONSIDÉRANT QU'UN** avis a été publié selon les normes sur le journal régional de la Nouvelle Union;

**CONSIDÉRANT QU'À** la suite de l'appel d'offres par SEAO six soumissionnaires ont déposé une soumission pour le contrat de réfection partielle d'une partie du rang Hince dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Prix avec ponceau supplémentaire et taxes incluses
J. Noël Francoeur inc.	701 301.40\$
Groupe FJH construction inc.	771 768.08\$
Groupe Colas Québec inc.	798 041.48\$
L4 construction inc.	851 095.18\$
Les excavations Gagnon et frères inc.	902 696.06\$
La sablière de Warwick LTEE.	908 743.33\$

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission la plus basse est conforme et recommandée par Monsieur Félix-Antoine Martin ingénieur de la firme Géocivil responsable au dossier;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Lenoir, appuyé par monsieur Alain Groleau et résolu d'octroyer le contrat à J. Noël Francoeur Inc.

Il est également résolu d'autoriser le changement du ponceau supplémentaire tel au prix soumissionné.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

**2024-07-391 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE.**

Sur ce, les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par monsieur Pierre Lenoir appuyé par madame Brigitte Nadeau, et résolu de lever la séance extraordinaire à 20 h 07.

«Je, Mario Nolin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».

En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

\_\_\_\_\_

**Mario Nolin**  
Maire

\_\_\_\_\_

**Julie Paris**  
Directrice générale  
Greffière-trésorière